



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 et L2121-17  
du Code général des collectivités territoriales

Je vous prie d'assister, le **mercredi 26 septembre 2018 à 18h00 heures**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra par dérogation, au théâtre de « l'Ardaillon » à Vias.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal**

**Décisions de Monsieur le Maire** prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) Administration Générale**

- a. Rapport d'activité du SIVOM - 2017
- b. Rapport d'activité du contrat de performance énergétique (CREM) – 2016/2017
- c. Règlement Général sur la Protection des Données : convention de coopération avec la CAHM
- d. Plan Partenarial de la Gestion des Demandes et d'Information aux Demandeurs (logements sociaux)

#### **2) Finances**

- a. Demande de subvention : travaux de l'église Saint Jean-Baptiste
- b. Décision modificative n°2 du Budget Principal de la Commune
- c. Subventions à des associations : GAIA et Vias Trail Running
- d. Taxe séjour 2019

#### **3) Urbanisme**

- a. Désaffectation de l'usage public, déclassement et vente d'une partie du Chemin de la Redoute de Portiragnes
- b. Dénomination de voie : chemin rural situé lieu-dit « l'Homme Mort »
- c. Dénomination du sentier du littoral – secteur 4 – Portiragnes/Vias
- d. Vente par la Commune de Vias des parcelles cadastrées section BH n°11 et 16 Rue des Muriers de Caillet

#### **4) Ressources Humaines**

- a.** Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- b.** Contrat « Parcours Emploi Compétences »
- c.** Contrats d'assurances Risques Statutaires
- d.** Protection sociale complémentaire : risque « Prévoyance »